



COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 JUILLET 2020

Membres présents : F.GONZALEZ, MJ ROQUES, G.LASSABE, M.EVENE-MATEO, L.GUYONNIE, J.DOS SANTOS, S.DARRIGUES, P.ACEDO, C.ORDONNES, J.DARRIGADE, C.DUFOUR, X.BAYLAC, G.GALASSO, C.DUPIN, JP CAZAUX, E.SERRES, JP ALPHA, C.DOS SANTOS, S.MOREIRA, JM GUTIERREZ, D.LAVIGNE, MA THEBAUD, CH. MARTIN, H.ETCHENIQUE, F.BILLARD, M.BECRET, J.RANCE

Membres absents excusés ayant donné procuration : A. DARTIGUES (pouvoir à JP ALPHA), S. PUYO (pouvoir à J DOS SANTOS)

Secrétaire de séance : F. BILLARD

ORDRE DU JOUR :

1. Installation du Conseil Municipal
2. Election du Maire
3. Fixation du nombre des adjoints et élections subséquentes
4. Présentation de la Charte de l'élu local
5. Fixation des indemnités versées pour l'exercice des mandats municipaux
6. Centre Communal d'Action Sociale : représentants de la Commune
7. Syndicat du Parc des Sports Boucau Tarnos : délégués du Conseil
8. Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) du Sud Aquitain : désignation d'un représentant au sein du Conseil d'Administration

Questions diverses

-1-

Installation du Conseil Municipal

Madame Marie José ROQUES ouvre la séance étant la plus âgée des membres présents du Conseil Municipal (L.2122-8 du CGCT), et procède à l'appel nominal des vingt-neuf conseillers municipaux qu'elle déclare installer dans leurs fonctions.

1. Francis GONZALEZ
2. Marie José ROQUES
3. Gilles LASSABE
4. Monia EVENE-MATEO
5. Laurence GUYONNIE
6. José DOS SANTOS
7. Sandrine DARRIGUES
8. Patrick ACEDO
9. Claire ORDONNES
10. Jonathan DARRIGADE

11. Catherine DUFOUR
12. Xavier BAYLAC
13. Simone PUYO
14. Gil GALASSO
15. Catherine DUPIN
16. Jean Pierre CAZAUX
17. Emilie SERRES
18. Jean Pierre ALPHA
19. Céline DOS SANTOS
20. Alain DARTIGUES
21. Sylvie MOREIRA
22. Jean Marie GUTIERREZ
23. Dominique LAVIGNE
24. Marie Ange THEBAUD
25. Christophe MARTIN
26. Hélène ETCHENIQUE
27. Frédéric BILLARD
28. Martine BECRET
29. Jérôme RANCE

Cette délibération n'est pas sanctionnée par un vote.

-2-

Election du Maire

1. INSTALLATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Marie José ROQUES, qui a déclaré les membres du Conseil cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Monsieur Frédéric BILLARD a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal en tant qu'élu le plus jeune.

Il est noté l'absence de Monsieur Alain DARTIGUES qui a donné pouvoir à Monsieur Jean Pierre ALPHA et de Madame Simone PUYO qui a donné pouvoir à José DOS SANTOS ;

2. ELECTION DU MAIRE

2.1 Présidence de l'assemblée

La plus âgée des membres présents du Conseil Municipal, Madame Marie José ROQUES a pris la présidence de l'assemblée (article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriale).

Elle a procédé à l'appel nominal des membres du Conseil, a dénombré 27 conseillers présents et a constaté que la condition du quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

Elle a ensuite invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire. Elle a rappelé qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2.2 Constitution du bureau

Le Conseil Municipal a désigné deux assesseurs :

- . Catherine DUFOUR
- . Dominique LAVIGNE

2.3 Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller municipal à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au Président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le Président a constaté, sans toucher l'enveloppe, que le conseiller municipal l'a déposée lui-même dans l'urne prévue à cet effet.

Le nombre de conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote de chaque conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L.66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion.

Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les seconds avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné. Il en va de même pour les bulletins blancs qui sont décomptés séparément et annexés au procès-verbal.

Ils n'entrent pas en compte pour la détermination des suffrages exprimés, mais il en est fait spécialement mention dans les résultats des scrutins. Une enveloppe ne contenant aucun bulletin est assimilée à un bulletin blanc (article 65 du code électoral).

2.4 Résultats du premier tour de scrutin

- a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b) Nombre de votants (enveloppes déposées) : 29
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article L.66 du code électoral) : 0
- d) Nombre de suffrages blancs (article L.65 du code électoral) : 7
- e) Nombre de suffrages exprimés (b - c-d) : 22
- f) Majorité absolue : 15

NOM et PRENOM DES CANDIDATS		Nombre de suffrages obtenus
	En chiffres	En lettres
Mr Francis GONZALEZ	22	Vingt-deux

2.5 Proclamation de l'élection du Maire

Monsieur Francis GONZALEZ a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

Monsieur le Maire tient à remercier Madame Muriel DURAN pour sa présence aujourd'hui alors qu'elle vient de perdre son grand père Monsieur Georges BRASSAT ;

Bien connu à TARNOS et à BOUCAU notamment comme syndicaliste et joueur de rugby au Boucau Stade, il a participé activement à la reconversion des Forges qui, il le rappelle, a été un vrai succès avec seulement 4 personnes non recasées.

« Jojo » BRASSAT faisait partie de ses amis personnels qu'il voyait régulièrement avec les Amis du Boucau Tarnos Stade. Au nom de toute la Municipalité, il adresse toutes ses condoléances à la famille. Les obsèques civiles se dérouleront mercredi 8 juillet à 10 h 30 au cimetière des Forges.

Monsieur le Maire déclare :

« Mesdames et Messieurs, Bonjour,

Je viens d'être élu au poste de Maire de notre Ville de Boucau et j'en suis bien sûr très fier et très honoré.

Avant de passer aux votes des adjoints, je souhaite faire une brève déclaration.

Comme en 2014, cette élection, je la dois aussi aux nombreux soutiens dont nous avons bénéficié pendant la campagne ainsi qu'à tous les électeurs qui nous ont accordé leur confiance pour être en tête au second tour de ces élections municipales.

Et, comme je l'ai dit au soir des résultats de dimanche dernier, je salue la liste concurrente et ses élus pour leur engagement dans l'action publique.

Mesdames et Messieurs, maintenant que vous m'avez élu Maire, c'est encore avec une réelle émotion et très conscient des responsabilités qui m'attendent que j'accepte cette fonction.

Compte-tenu de la lourde tâche dévolue à cette fonction locale, je suis confiant pour assurer une saine gestion de notre Municipalité car je suis entouré d'une équipe de qualité animée par le seul souci d'être utile à tous les Boucalais pour leur rendre la vie le plus agréable possible et préparer l'avenir pour les générations futures.

J'ajoute que je siégerai à la CAPB avec Madame Marie José ROQUES dans ce même état d'esprit.

Je rappelle que la dimension humaine et le sens des responsabilités sont représentés dans le titre de notre liste « Boucau Convivial et Développement Durable ».

Pour réussir dans cette entreprise, je demande à ce premier Conseil Municipal de voter pour les candidatures de mes 8 adjoints.

Avec ce vote, à l'issue de ce Conseil Municipal, une nouvelle gouvernance va être mise en place avec les commissions qui comprendront des personnes de l'opposition respectées et écoutées.

Enfin, l'ensemble des élus de la nouvelle majorité sera toujours à l'écoute de toutes les Boucalaises et de tous les Boucalais pour répondre à leurs attentes et leur assurer le meilleur service.

Bien sûr, nous continuerons aussi à prendre en considération le personnel communal et du CCAS

Pour conclure, je peux vous assurer que nous ferons tout pour être le trait d'union entre tous les Boucalais pour qu'on soit tous partenaires et continuer ensemble de faire GAGNER BOUCAU ;

Je vous remercie de m'avoir écouté et je vous prie de croire à mon entier dévouement ainsi qu'à celui de la nouvelle majorité municipale.

Vive Boucau et tous les Boucalais ».

-3-

Fixation du nombre des adjoints et élections subséquentes

1. Sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ, élu Maire, le Conseil Municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

1.1 Nombre d'adjoints

Monsieur le Maire a indiqué qu'en application des articles L.2122-1 à L.2122-2-1 du CGCT, la Commune peut disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal soit huit adjoints au Maire.

Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la Commune disposait, à ce jour, de sept adjoints.

Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal a fixé à huit le nombre des adjoints au Maire.

Bien que l'ensemble des élus ait eu l'information, Monsieur Christophe MARTIN sollicite Monsieur le Maire afin qu'il donne le nom de ses adjoints vu que la séance est diffusée en direct.

Monsieur le Maire nomme les élus proposés à cette fonction :

- . Madame Marie José ROQUES
- . Monsieur Gilles LASSABE
- . Madame Monia EVENE MATEO
- . Monsieur José DOS SANTOS
- . Madame Laurence GUYONNIE
- . Monsieur Patrick ACEDO
- . Madame Sandrine DARRIGUES
- . Monsieur Jean Marie GUTIERREZ

1.2 Listes de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire

Monsieur le Maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Le Conseil Municipal a décidé de laisser un délai de cinq minutes pour le dépôt, auprès du Maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, le Maire a constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire avait été déposée. Cette liste a été jointe au procès-verbal. Elle est mentionnée dans le tableau de résultats ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête. Il a été ensuite procédé à l'élection des adjoints au Maire sous le contrôle du bureau.

1.3 Résultats du premier tour de scrutin :

- a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b) Nombre de votants (enveloppes déposées) : 29
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- d) Nombre de suffrage blancs : 9
- e) Nombre de suffrages exprimés (b - c - d) : 20
- f) Majorité absolue : 15

Nom du candidat placé en tête de liste	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En lettres
Marie José ROQUES	20	Vingt

1.4 : Proclamation de l'élection des adjoints :

ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Monsieur .

Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste :

- . Madame Marie José ROQUES, première adjointe
- . Monsieur Gilles LASSABE, deuxième adjoint
- . Madame Monia EVENE MATEO, troisième adjointe
- . Monsieur José DOS SANTOS, quatrième adjoint
- . Madame Laurence GUYONNIE, cinquième adjointe
- . Monsieur Patrick ACEDO, sixième adjoint
- . Madame Sandrine DARRIGUES, septième adjointe
- . Monsieur Jean Marie GUTIERREZ, huitième adjoint

Monsieur Christophe MARTIN fait une déclaration au nom **du groupe « Boucau Génération Avenir »** :

« Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjoints, Mesdames et Messieurs,

Dimanche dernier, les Boucalaises et les Boucalais ont exprimé leur choix démocratique et nous prenons acte, bien évidemment, des résultats de ce scrutin

Nous tenons, de façon républicaine, à renouveler à Francis GONZALEZ et l'équipe qui l'entoure toutes nos félicitations.

Nos remerciements vont également en direction de l'ensemble des électrices et électeurs qui nous ont fait confiance.

Nous souhaitons leur dire qu'ils pourront compter sur nous tous pour l'avenir et pour faire le travail qu'ils nous ont confié à la place qui est la nôtre.

Nous souhaitons également remercier les colistiers qui nous ont accompagnés dans cette belle aventure humaine, qui ont travaillé sans relâche, sans aucune ambition personnelle mais pour le seul intérêt de tous les Boucalais.

Nous voudrions adresser un message à toutes celles et tous ceux qui n'ont pas souhaité exprimer leur choix au cours des 1^{er} et 2nd tour de l'élection municipale et qui sont hélas les plus nombreux sur notre Ville.

Avec 53 % d'abstention, moins d'un Boucalais sur deux s'est déplacé. Cela doit nous amener à beaucoup de modestie car finalement la liste majoritaire n'est élue qu'avec 23 % des inscrits. Elle n'aura donc été choisie que par, à peine, 2 Boucalais sur 10.

A ces abstentionnistes, quels que soit leurs motivations, hésitations, doute, déception, nous voudrions leur dire « ne laissez pas les autres décider à votre place ». Exprimez-vous, les choix sont importants et peuvent être lourds de conséquence.

Les élections sont les seuls moments où vous pouvez faire entendre votre voix.

Sur notre Ville, plus qu'ailleurs, l'épisode de la Covid 19 aura également troublé le cadre normal du déroulement de l'élection et aura finalement confisqué le débat démocratique qui aurait permis d'éclairer davantage les choix de chacun.

Nous serons donc 7 à siéger sur les bancs de l'opposition.

7 sièges mais représentant presque la moitié des Boucalais qui se sont exprimés, à 55 voix près.

Nous espérons, Monsieur le Maire, que vous intégrez cette nouvelle donne, dans le poids de la répartition des responsabilités que vous confierez aux élus d'opposition. Nous aurons l'occasion de vérifier dans quelques instants avec les premières désignations si vous avez l'intention de respecter ce choix exprimé par les Boucalais.

Nous souhaitons vous informer que nous adopterons la posture d'une opposition vigilante, attentive mais aussi travailleuse, constructive et déterminée.

Ainsi, nous voterons les délibérations dès lors qu'elles nous sembleront correspondre à l'intérêt des Boucalais mais nous saurons également exprimer notre opposition chaque fois que cela ne sera pas vérifié. Une opposition constructive, c'est aussi pour une opposition qui, si vous nous en laissez la possibilité Monsieur le Maire, fera des propositions alternatives face à des solutions que nous considérons comme inadaptées ou inappropriées.

Nous prendrons toute notre place dans les commissions municipales.

Ce mandat sera immanquablement un « mandat de rupture ».

Nous devons bien prendre conscience que les crises que nous avons déjà traversées sont pour une large part les conséquences de l'activité des hommes sur la planète.

En 2008, nous avons vécu une crise financière dure.

Nous vivons en 2020, une crise sanitaire exceptionnelle qui impacte déjà lourdement le champ économique et social. Nous commençons à vivre les effets d'un réchauffement climatique qui va profondément bouleverser nos modes de vie dans le siècle à venir.

Cette prise de conscience partagée doit nous conduire à changer de logiciel.

Le Boucau de 2040 ne sera plus tout à fait celui que nous avons connu !

Nous devons collectivement assumer des mutations.

Nous restons persuadés qu'il nous faut penser l'action publique à l'aune d'un développement écologique et solidaire. Ces mots ne doivent pas être galvaudés !

Agir pour éviter la fin du monde et répondre aux enjeux de la fin du mois, pour reprendre une expression bien connue, nous oblige à concevoir nos projets avec un objectif de durabilité tout en étant attentifs aux plus modestes et aux plus fragiles d'entre nous.

Même assis sur les bancs de l'opposition, nous avons conscience de la responsabilité qui est la nôtre. Celle de représenter quasiment la moitié des Boucalais (49 %). Nous formulons le vœu que notre expression soit écoutée, voire entendue car, nous aussi, nous sommes des Boucalais attachés fortement à cette Ville que nous voulons voir se transformer et se moderniser.

Cette Ville a besoin d'une forte impulsion et d'un dynamisme plus grand.

Il faudra mobiliser, tous les ressorts, dans le cadre budgétaire contraint qui est le nôtre, pour agir dans cette voix.

Ce sont tous les vœux que nous continuons de former pour Boucau, pour les Boucalaises et les Boucalais. »

Monsieur le Maire répond à Monsieur Christophe MARTIN que les commissions municipales, chargées d'étudier les dossiers respectent la représentation proportionnelle des divers groupes politiques. Aussi, l'opposition y aura toute sa place.

-4-

Présentation de la Charte de l'élu local

Monsieur le Maire explique que la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 a prévu que, lors de la première réunion du Conseil Municipal, immédiatement après l'élection du Maire et des Adjointes, le nouveau Maire doit donner lecture de la charte de l'élu.e local.e, prévue à l'article L.111-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Par ailleurs, le Maire a remis aux conseillers municipaux une copie de cette charte et du chapitre du C.G.C.T. consacré aux « Conditions d'exercice des mandats locaux ».

Lecture de la charte est faite :

1. L'élu.e local.e exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu.e local.e poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L'Elu.e local.e veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il/elle est membre, l'élu.e local.e s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L'élu.e local.e s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.

5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu.e local.e s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
6. L'élu.e local.e participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il/elle a été désigné.e.
7. Issu du suffrage universel, l'élu.e local.e est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il/elle rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

Cette question ne donne pas lieu à vote.

Monsieur Christophe MARTIN signale qu'il manque un mot « devant » à l'article 7.
La charte a donc été rectifiée en conséquence.

-5-

Fixation des indemnités versées pour l'exercice des mandats municipaux

Vu les articles L 2123-20 à L 2123-24-1 du Code général des collectivités territoriales,
 VU le décret n° 82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la Fonction Publique,
 VU le procès-verbal d'installation du Conseil Municipal en date du 5 juillet 2020 constatant l'élection du Maire et de huit adjoints au Maire,
 Considérant que la Commune compte 8359 habitants,
 Considérant que pour une commune située dans la tranche des villes de 3 500 à 9 999 habitants, le taux de l'indemnité de fonction du Maire est fixé de droit à 55 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique,
 Considérant la volonté de la Municipalité de diminuer de 15 % le montant maximum des indemnités versées au Maire et aux Adjoints,
 Considérant que pour une commune située dans la tranche des villes de 3 500 à 9 999 habitants, le taux maximal de l'indemnité de fonction d'un adjoint (et d'un conseiller municipal titulaire d'une délégation de fonction) est fixé à 22 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique,
 Considérant l'obligation de respecter l'enveloppe indemnitaire globale composée du montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au Maire et aux adjoints en exercice,
 Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de déterminer les taux des indemnités des adjoints et du Maire, à sa demande, pour l'exercice de leurs fonctions dans la limite des taux maxima fixés par la loi,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu Monsieur le Maire,
 Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- . d'attribuer au Maire une indemnité de fonction au taux de 46.75 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique,
- . d'attribuer aux huit adjoints ayant délégation de fonction une indemnité de fonction au taux de 18.70 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique,
- . que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point d'indice

PRECISE :

- . que les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget 2020 ;
- . que le versement de ces indemnités prend effet à compter du 6 juillet 2020.

Annexe
Tableau récapitulatif des indemnités allouées
aux membres du conseil municipal

1. Calcul de l'enveloppe indemnitaire à ne pas dépasser

	Taux maxi en % de l'IB 1027	Valeur de l'indemnité	Indemnité totale
Maire	55%	2139.17€	2139.17 €
Adjoints	22%	855.67€	855.67 × 8 adjoints = 6845.36 €
Montant de l'enveloppe à ne pas dépasser			8 984.53 €

2. Indemnités votées par le Conseil Municipal

FONCTION	NOM/PRENOM	Taux voté par le Conseil Municipal en % de l'IB 1027	Montant de l'indemnité mensuelle brute
Maire	F.Gonzalez	46.75 %	1818.29 €
1 ^{er} adjoint	MJ. Roques	18.70 %	727.32 €
2 ^{ème} adjoint	G. Lassabe	18.70 %	727.32 €
3 ^{ème} adjoint	M.Evene Mateo	18.70 %	727.32 €
4 ^{ème} adjoint	J.Dos Santos	18.70 %	727.32 €
5 ^{ème} adjoint	L.Guyonnie	18.70 %	727.32 €
6 ^{ème} adjoint	P.Acedo	18.70 %	727.32 €
7 ^{ème} adjoint	S.Darrigues	18.70 %	727.32 €
8 ^{ème} adjoint	JM Gutierrez	18.70 %	727.32 €
Montant global des indemnités allouées			7 636.85 €

Discussion :

Monsieur le Maire précise que la Ville fera une économie d'environ 1 348 € brut par mois soit 1 846 € en masse salariale soit 22 000 € par an et 132 000 € pour ce mandat, ce qui permettra de contribuer à l'aménagement du Parc Peloste.

VOTE :

Pour : 22

Abstentions : 7 (opposition)

Monsieur le Maire expose que les règles concernant la composition et la mise en place du Conseil d'Administration du CCAS sont fixées par le Conseil Municipal (article L.123-6 et R.123-7 et suivants du Code de l'Action Sociale et des familles).

Il indique que le Conseil d'Administration est composé, outre le Maire qui en est le Président de droit, en nombre égal de :

- . Au maximum 8 et au minimum 4 membres élus en son sein par le Conseil Municipal ;
- . Au maximum 8 et au minimum 4 membre nommés par le Maire parmi les personnes non membres du Conseil Municipal.

Le nombre des membres du Conseil d'Administration est fixé par délibération du Conseil Municipal dans la limite indiquée ci-dessus.

Monsieur le Maire précise que les membres élus par le Conseil Municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret.

Il convient donc de fixer le nombre des membres du Conseil d'Administration du CCAS et de désigner les représentants de l'assemblée municipale.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé

Après en avoir délibéré

Fixe à 16 le nombre des membres du Conseil d'Administration du CCAS étant entendu qu'une moitié sera élue par le Conseil Municipal et l'autre moitié nommée par le Maire.

La liste « Boucau Convivial et Développement Durable » propose :

- | | |
|------------------------|----------------------|
| . Monia EVENE-MATEO | . José DOS SANTOS |
| . Marie José ROQUES | . Sandrine DARRIGUES |
| . Jean Marie GUTIERREZ | . Simone PUYO |
| . Alain DARTIGUES | . Jean Pierre ALPHA |

La liste « Boucau Génération Avenir » propose :

- . Martine BECRET
- . Marie Ange THEBAUD

Désigne après un vote à bulletin secret avec :

20 voix pour la liste « Boucau Convivial et Développement Durable »

7 voix pour la liste « Boucau Génération Avenir »

2 bulletins blancs

- | | |
|------------------------|----------------------|
| . Monia EVENE-MATEO | . José DOS SANTOS |
| . Marie José ROQUES | . Sandrine DARRIGUES |
| . Jean Marie GUTIERREZ | . Martine BECRET |
| . Alain DARTIGUES | . Marie Ange THEBAUD |

membres du Conseil d'Administration du CCAS de Boucau pour la durée du présent mandat.

-7-

Syndicat du Parc des Sports Boucau Tarnos : délégués du Conseil

Monsieur le Maire expose que le Syndicat Intercommunal du Parc des Sports de Boucau et Tarnos a en charge la gestion du budget, des agents et des équipements du Parc des Sports Jean André MAYE.

Aussi, il convient d'élire deux membres titulaires et deux membres suppléants.

Sont proposés :

- . Monsieur José DOS SANTOS, titulaire
- . Madame Monia EVENE-MATEO, titulaire
- . Monsieur Francis GONZALEZ, suppléant
- . Madame Catherine DUFOUR, suppléante

Conformément à l'Article 10 de la loi 2020-760 du 22 juin 2020, il est proposé de procéder à l'élection de ces membres par vote à main levée.

Discussion :

Monsieur Christophe MARTIN souhaite que le groupe « Boucau Génération Avenir » soit représenté au sein de ce syndicat. Aussi, il propose la candidature de Madame Martine BECRET en tant que titulaire et de Monsieur Jérôme RANCE, en tant que suppléant.

Monsieur le Maire entend cette demande et propose à ces deux personnes les deux postes de suppléants. Monsieur Christophe MARTIN n'ayant pas envisagé cette proposition, sollicite une suspension de séance afin d'en discuter avec son groupe.

Monsieur le Maire la lui accorde.

Après cette suspension de séance, Monsieur Christophe MARTIN dit accepter la proposition de Monsieur le Maire à savoir la désignation de Madame Martine BECRET et de Monsieur Jérôme RANCE en tant que suppléants pour siéger au Syndicat du Parc des Sports

Aussi, la délibération est proposée en ce sens.

Le Conseil Municipal,

se prononce avec 29 voix,

en faveur des candidatures de Monsieur José DOS SANTOS, Madame Monia EVENE-MATEO, Madame Martine BECRET, Monsieur Jérôme RANCE.

Sont élus par vote à main levée pour représenter la Ville de Boucau au Syndicat du Parc des Sports :

- . Monsieur José DOS SANTOS, titulaire
- . Madame Monia EVENE-MATEO, titulaire
- . Madame Martine BECRET, suppléante
- . Monsieur Jérôme RANCE, suppléant

VOTE :

Pour : 29 : unanimité

Madame Claire ORDONNES quitte la séance et donne procuration à Mme Marie José ROQUES

-8-

Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) du Sud Aquitain : désignation d'un représentant au sein du Conseil d'Administration

Madame Marie José ROQUES, Adjointe, rappelle qu'au 1^{er} janvier 2019, l'ensemble des activités et ressources de la Scène Nationale, porté jusqu'alors par une association loi 1901, a été transféré à l'Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) du Sud Aquitain, créé à l'initiative conjointe de l'Etat et des collectivités territoriales qui contribuent à son financement : Région Nouvelle Aquitaine, Département des Pyrénées Atlantiques, Villes de Bayonne, Anglet, Boucau et Saint Jean de Luz.

Dans l'article 9 des statuts, il est prévu que la Commune de Boucau dispose d'un représentant pour siéger au Conseil d'Administration de l'EPCC.

Aussi, il est proposé de désigner Monsieur Francis GONZALEZ, Maire.

Conformément à l'Article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé de procéder à l'élection de ce membre par vote à main levée.

Discussion :

Monsieur Dominique LAVIGNE propose la candidature de Madame Hélène ETCHENIQUE.
La délibération est donc soumise en ce sens.

Le Conseil Municipal,

se prononce par vote à main levée en faveur de la candidature de Monsieur Francis GONZALEZ, Maire avec 22 voix pour et 7 voix pour Madame Hélène ETCHENIQUE.

Monsieur Francis GONZALEZ, Maire est désigné pour représenter la Ville de Boucau à l'Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) du Sud Aquitaine.

Monsieur le Maire remercie les membres présents pour leur participation.

LA SEANCE EST LEVEE A 12 H 05